

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal, du lundi 19 juillet 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le dix-neuf juillet deux mil vingt et un à vingt heures sous la Présidence de Monsieur VEAUUVY Nicolas, Maire.

Etaient présents : Mme Nadège AUDOUIN, M. Laurent GAURY, M. Stéphane LATOUR, M. Jean-Michel LÉQUIPPÉ, Mme Vanessa MAINTIER, Mme Gatienna MARTINI, M. Patrice VIOU, M. Nicolas VEAUUVY

Absents excusés : Mme Amandine AVRIL, M. Côme DEFFONTAINES, Mme Cécile BINET, Mme Hafida BOURLIER, Mme Sophie JÉHANNO-LÉVÊQUE, M. Roger BIGNON, M. Roger PADRO,

Monsieur le maire ouvre la séance et propose de nommer M. Laurent GAURY en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 24 juin 2021

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du 24 juin 2021. Aucune observation formulée.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PROJET D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE « LA VALLERIE »

Monsieur le maire avait souhaité au cours de la dernière séance en date du 24 juin de lancer la réflexion sur l'opportunité de faire l'acquisition de l'immeuble situé « La Vallerie ».

Pour rappel ce bâtiment a été incendié en date du 17 octobre 2020.

Début juillet, les propriétaires de l'immeuble, la SCI Jovimmo, nous ont contacté pour nous informer qu'il souhaitait vendre leur bien. Deux solutions s'offrent à la commune :

- Le bien peut être vendu dans l'état actuel,
- Le bien peut être vendu avec une partie des travaux réalisés à hauteur de la prime totale de la garantie assurance dont ils bénéficient.

Monsieur le maire pense qu'il est souhaitable d'acquérir l'immeuble sans travaux et de gérer la totalité de la réfection de cet immeuble.

Monsieur le maire souhaite donc savoir si sur le principe les membres du conseil municipal l'autorisent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'étude de ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord de principe sur le projet et autorise Monsieur le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour cette étude.